



Service Public Fédéral FINANCES

Bruxelles, le 28 mai 2008

**SECRETARIAT DU
VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES FINANCES**

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Situation de la fiscalité communale en avril 2008¹: recettes favorables pour les communes, dues en grande partie à un enrôlement plus rapide.

Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, communique que la situation des recettes des communes en matière d'impôts des personnes physiques perçues au cours de la période de janvier à avril 2008 connaît une évolution favorable. Actuellement (fin mai), 65,72% des sommes estimées pour l'année 2008 leur ont déjà été octroyés.

Le fait que les communes disposent plus rapidement que par le passé des sommes qui leur sont attribuées est dû à un enrôlement plus rapide de l'impôt des personnes physiques.

Sophie Van Malleghem
Porte-parole

¹ Vergelijking met de raming van 2008 op jaarbasis